

**Décision N°21-24 portant nomination du directeur-adjoint
d'une unité mixte de recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 712-2 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Vu les statuts de l'unité de recherche UMR 1202 BIOdiversité, GENes et Communautés (BIOGECO) ;

Vu l'avis du conseil de BIOGECO du 06 septembre 2021;

Considérant le rattachement de l'Université de Bordeaux à la vague B de l'évaluation assurée par le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur et conduisant à une prolongation des durées de fonctionnement des structures de recherche et de service jusqu'au 31 décembre 2021 ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Virgil FIEVET est nommé directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de UMR 1202 BIOdiversité, GENes et Communautés (BIOGECO) à compter du 01 octobre 2021, et ce pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 01 décembre 2021
en deux exemplaires originaux,
Manuel TUNON de LARA

